



— Ville de —
Pont-Sainte-Maxence

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

Rapport de présentation

Conseil municipal du 01 mars 2023



Contexte juridique

Article L.2312-1 du CGCT (Code Générale des Collectivités Territoriales) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.»



Sommaire

1.	Contexte	
	1.1 Contexte économique et financier.....	(diapo 5)
	1.2 Loi de finances 2023 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions	(diapo 7)
	1.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027	(diapo 12)
2.	Rétrospective 2022	
	2.1 Comptes Administratifs provisoires.....	(diapo 14)
	2.2 Réalisations	(diapo 16)
	2.3 Etat de la dette	(diapo 18)
3.	Prospectives	
	3.1 Données principales.....	(diapo 21)
	3.2 Pilotage de la masse salariale.....	(diapo 23)
	3.3 Budget primitif prospectif.....	(diapo 25)
	3.4 Programmation Pluriannuelle d'Investissement.....	(diapo 27)
	3.5 Petites Villes de Demain	(diapo 28)
	3.6 La dette.....	(diapo 29)
	3.7 L'épargne.....	(diapo 30)
4.	Les budgets annexes	
	4.1 Assainissement.....	(diapo 33)
	4.2 Eau potable.....	(diapo 36)

1. Contexte

1. Contexte économique et financier

L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique. Il en résulte une envolée de l'inflation qui a conduit à un resserrement monétaire.

Sa hausse est stabilisée autour des +7% en glissement annuel mais pour autant le retour vers un niveau d'inflation contenu prendra du temps.

D'une part, les entreprises vont continuer à répercuter dans leurs prix de vente les hausses des coûts passés.

D'autre part, les hausses de salaires vont intégrer progressivement la hausse de l'inflation des derniers mois alimentant ainsi encore un peu plus le coût des entreprises.

Enfin, le resserrement monétaire en cours n'a pas atteint son pic et la remontée spectaculaire des taux d'intérêts des emprunts se poursuit.

Le contexte semble se stabiliser mais reste fragile.



1. Contexte économique et financier

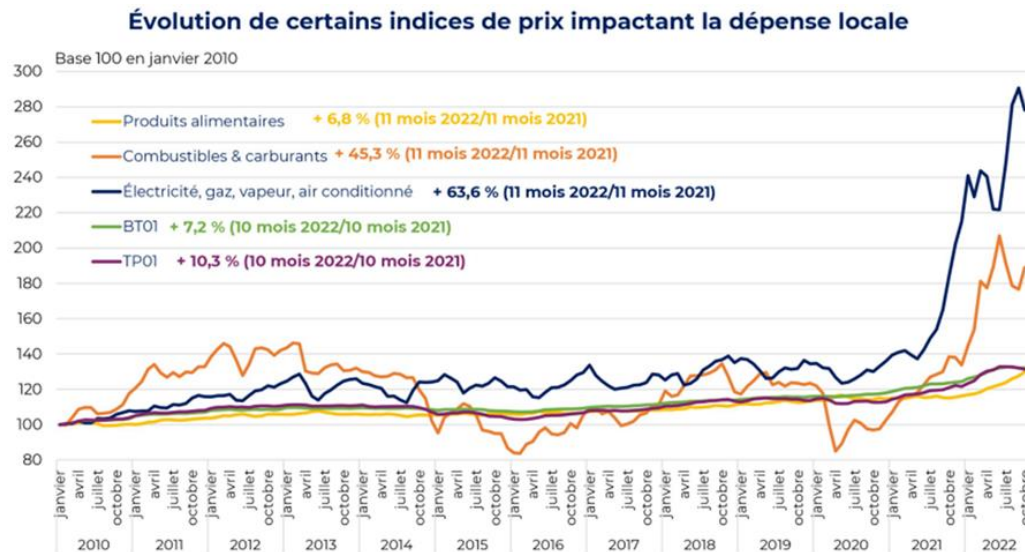
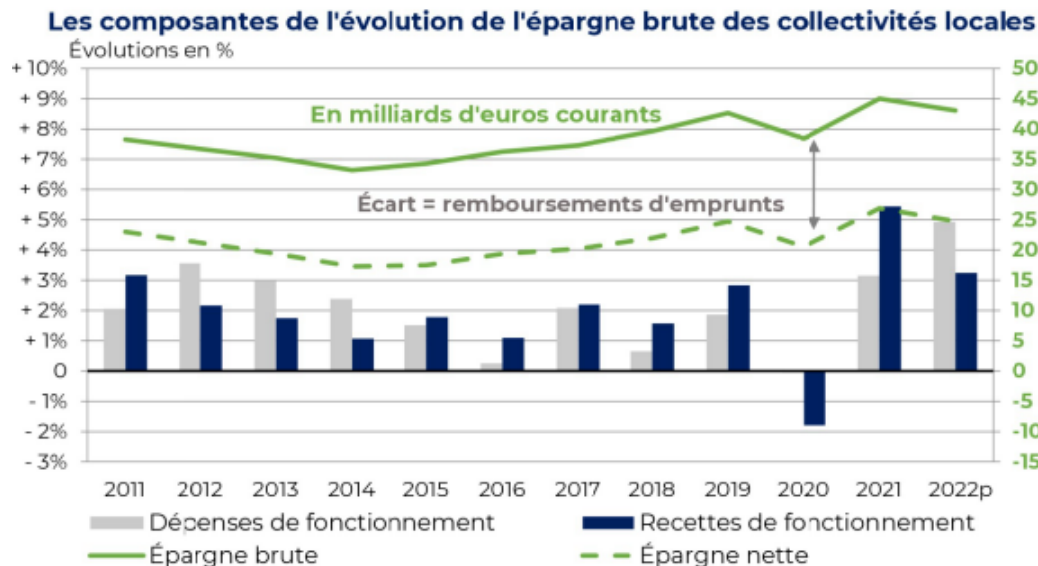
L'épargne des collectivités s'est sensiblement dégradée en 2022 avec des charges de fonctionnement qui ont progressé de manière extrêmement rapide.

Finances des communes 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	90,1 Mds€,	+3,0%
Dépenses de fonct.	78,4 Mds€,	+5,5%
Épargne brute	11,7 Mds€,	-11,3%
Investissement**	23,8 Mds€,	+7,3%
Encours de dette	65,0 Mds€,	+0,3%

Même si l'inflation commence à être contenue, ce retournement de situation risque de perdurer face à l'explosion des coûts énergétiques.

Les dispositifs mis en place par le gouvernement garantissent l'absence d'effondrement mais n'apportent pas de solution.

Tout laisse à penser que ces dispositifs vont s'arrêter voire qu'il va falloir rembourser.





1.2 Loi de finances 2023 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions

Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

	2022	2023
Bouclier tarifaire Électricité	<p>1^{er} février 2022 – 1^{er} février 2023</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne</p> <p>arrêtés parus au Journal officiel du 30 janvier 2022</p>	<p>1^{er} février 2023 – « fin 2023 »</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +15 % en moyenne</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p>
	<p>Collectivités bénéficiaires : celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.</p>	
Amortisseur électricité		<p>1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023</p> <p>Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directement par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/MWh (plafond à 500 €/MWh)</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p> <p>1 Md€ d'aide aux collectivités</p>
	<p>Collectivités bénéficiaires : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont également éligibles. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur afin de pouvoir activer l'amortisseur pour le contrat donné : un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible dans le Décret afférent.</p>	

Le bouclier tarifaire cible les petites collectivités (moins de 10 agents salariés). La ville de Pont-Sainte-Maxence en est exclue.

L'amortisseur électricité s'applique à toutes les collectivités.

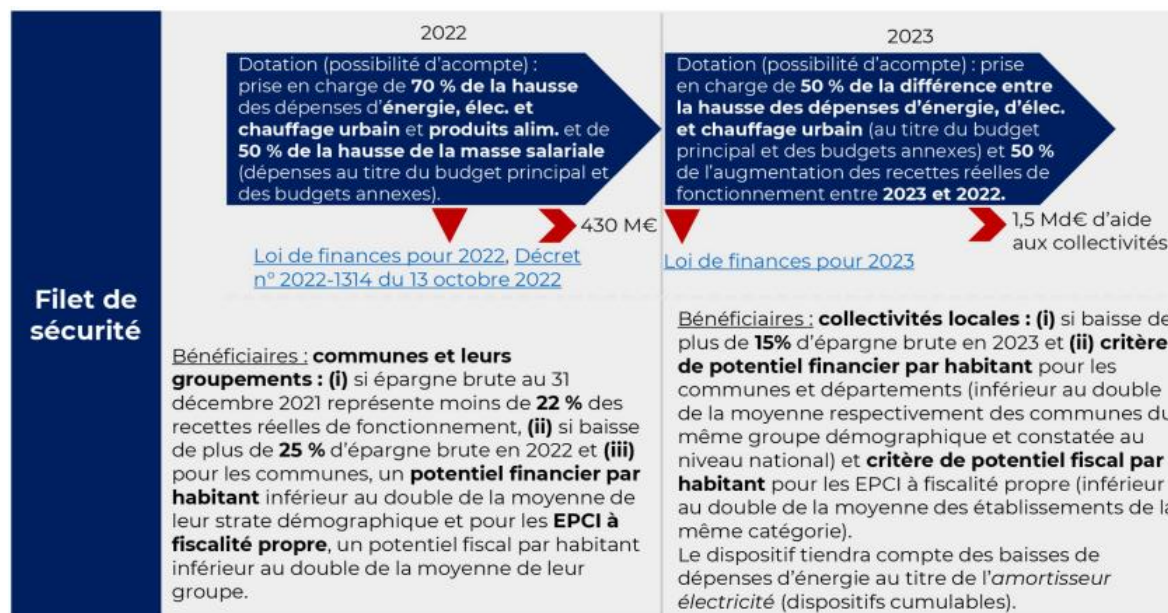
Il réduit de 50% le prix de l'électricité au-delà de 180 euros du MWh, ou 0,18 centimes du kWh.

La ville est concernée par l'amortisseur sur ses consommations en heures pleines hiver.



1.2 Loi de finances 2023 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions

Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique



Les filets de sécurité mis en place ont pour objet de réduire de moitié le surcoût énergétique.

Le dispositif 2022 ne concerne que les communes dont l'épargne brute, ou capacité d'autofinancement brute, a diminué de plus de 25%.

Le dispositif 2023 concerne les communes dont l'épargne brute diminuera de plus de 15%.

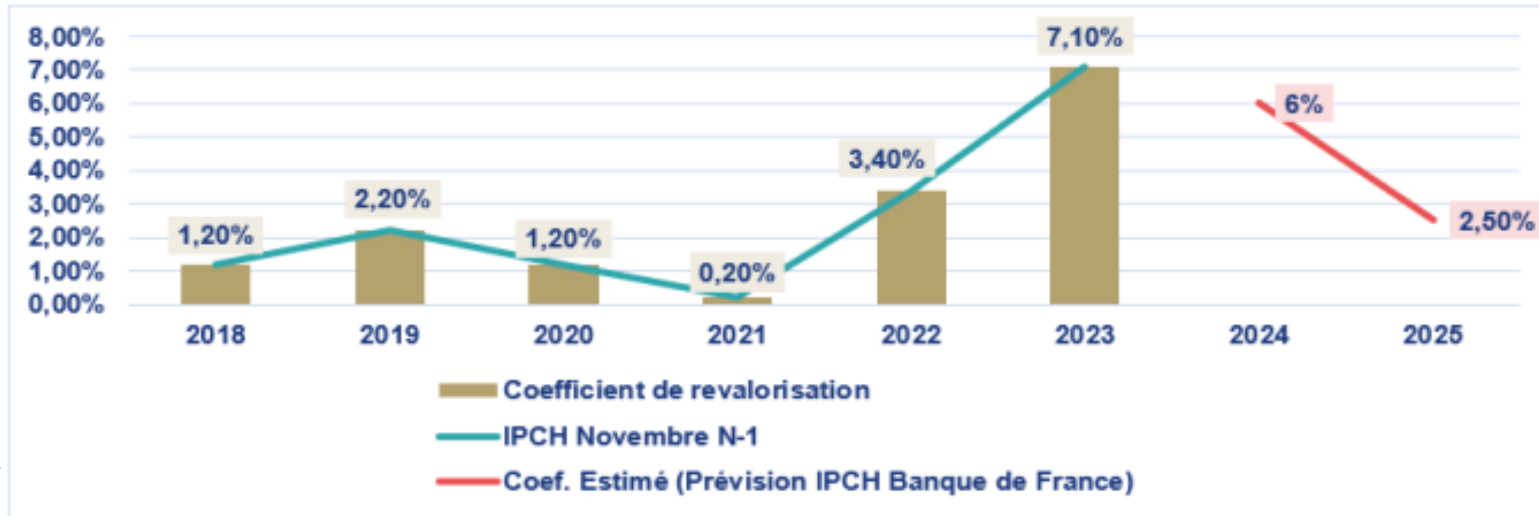
La ville de Pont-Sainte-Maxence n'était pas éligible sur le dispositif 2022 car son épargne n'a pas diminué de 25%.

A l'instar de nombreuses collectivités, Pont-Sainte-Maxence pourrait être éligible au dispositif 2023.

1.2 Loi de finances 2023 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions

Les bases fiscales 2023 progressent de 7,1%.

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

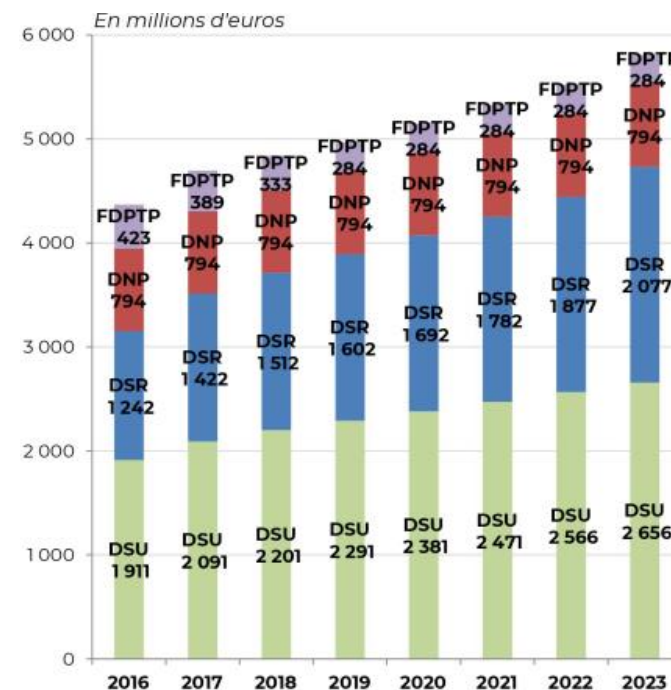
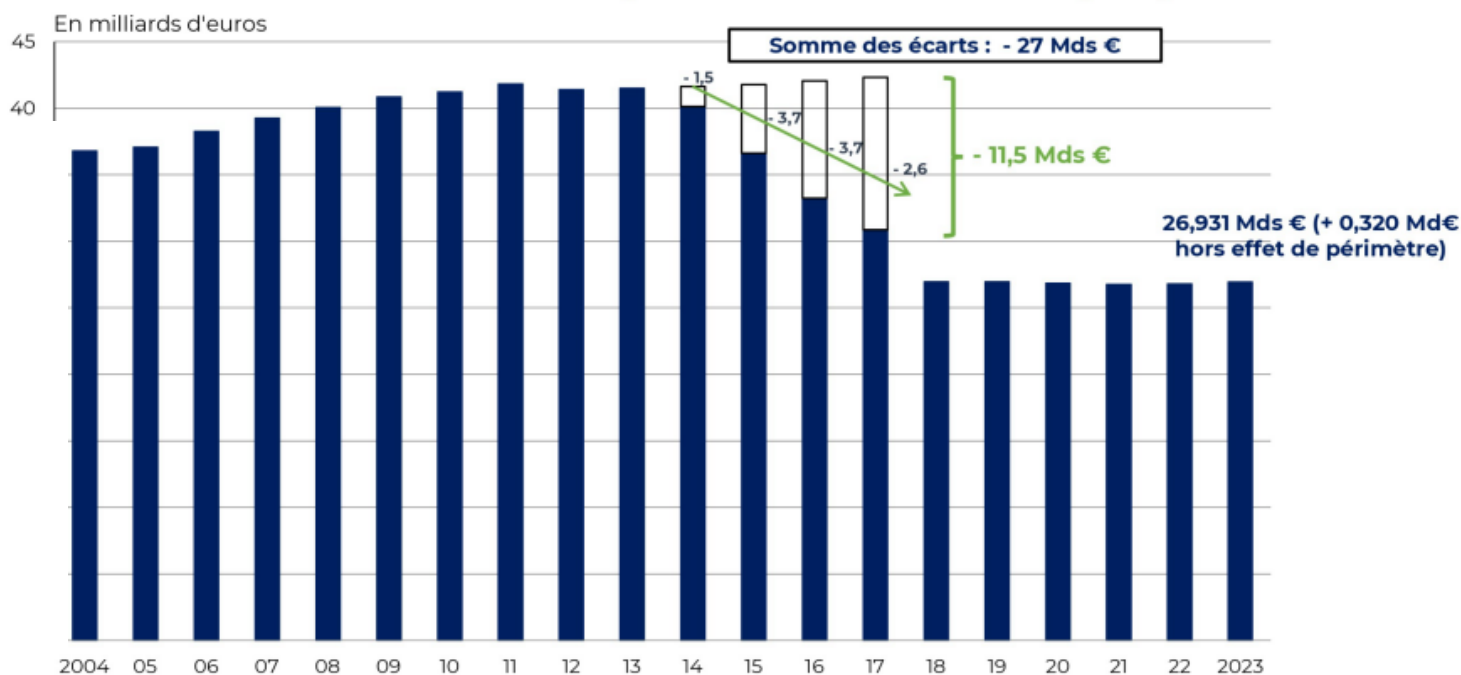


1.2 Loi de finances 2022 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions

L'enveloppe intégrale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) du bloc communal, progresse de 18,3 à 18,6 milliards d'euros.

Cette hausse provient de la poursuite de la péréquation verticale à travers les dotations de solidarité (DSU et DSR).

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)





1.2 Loi de finances 2023 et loi de finances rectificative 2022 : principales dispositions

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard €, un montant en baisse (lié à la réduction de la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Le taux de subvention portant sur la DETR et la DSIL peut être majoré pour les projets ayant un caractère écologique.

Le Gouvernement a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert ». Doté de 1,5 milliard € d'autorisations d'engagement pour 2023, il vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...). Il inclut le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions €



1.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques.

Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027.

Pour les collectivités locales, la contractualisation revient. On passe du pacte de stabilité au pacte de confiance.

Centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

En cas de non respect par une catégorie, alors les collectivités qui n'ont individuellement pas atteint l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement seront exclues de l'octroi de certaines dotations (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, dotation de soutien à l'investissement des départements ainsi que des crédits du fonds de transition écologique nouvellement créé).

L'ensemble des collectivités sont concernées par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mais certaines vont faire l'objet d'un suivi plus spécifique.

Sont concernés les régions, les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, les départements, la métropole de Lyon, la ville de Paris mais aussi les EPCI à fiscalité propre et les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros.

La ville de Pont-Sainte-Maxence n'est donc pas concernée par un suivi. Toutefois, il est à noter que le seuil était de 60 millions d'euros sur la LPFP 2018-2022. L'abaissement du seuil à chaque LPFP paraît inéluctable.

Par ailleurs, ces contraintes pourraient avoir des répercussions sur les aides apportées par nos partenaires que sont la Région Haut de France et le Conseil Départemental de l'Oise, grands contributeurs de nos investissements.

2. Rétrospective



2.1 Compte Administratif 2022 (provisoire)

Compte Administratif 2022 estimé – Section de Fonctionnement

		Dépenses					Recettes			
		BP 2022	Crédits ouverts	Réalisations			BP 2022	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 525 348	2 550 648	2 505 000	013	ATTENUATION DES CHARGES	180 000	249 095	382 000
	012	CHARGES DE PERSONNEL	6 968 367	6 968 367	6 940 000	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	491 000	521 000	547 000
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	-	73	IMPOTS ET TAXES	7 189 580	7 208 190	7 216 000
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 232 084	1 277 684	1 270 000	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 567 292	4 665 687	4 798 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		10 725 798	10 796 698	10 715 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 600	216 600	180 000
	66	CHARGES FINANCIERES	114 107	129 107	128 000	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		12 644 472	12 860 572	13 123 000
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 500	157 700	137 000	76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 577	10 577	11 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	10 000	112 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES		10 877 982	11 094 082	10 991 000	TOTAL DES RECETTES REELLES		12 654 472	12 870 572	13 235 000
	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 431 709	1 431 709	1 540 000	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 803	157 803	107 000
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	702 583	702 583	-	Total recettes d'ordre		157 803	157 803	107 000
	Total dépenses d'ordre		2 134 292	2 134 292	1 540 000	002.	RESULTAT REPORTE	200 000	200 000	-
	002	RESULTAT REPORTE	-	-	-	TOTAL GENERAL		13 012 275	13 228 375	13 342 000
TOTAL GENERAL		13 012 275	13 228 375	12 531 000						

Les chiffres provisoires présentent un résultat d'exécution 2022 de 811 k€ (965 k€ en 2021).

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement brute, s'élève à 2,1 M€ contre 2,5 M€ en 2021.

La ville a été particulièrement résiliente en cette année d'envolée des coûts.

Toutefois, l'augmentation des coûts réduit sa capacité à financer son investissement.



2.1 Compte Administratif 2022 (provisoire)

Compte Administratif 2022 estimé – Section d'Investissement

Dépenses		Reports N-1	BP 2022	Crédits ouverts	Réalisations	Reports	Recettes		Reports N-1	BP 2022	Crédits ouverts	Réalisations	Reports
INVESTISSEMENT	204 ETUDES ET TRAVAUX	1 620 141	8 720 702	10 342 488	5 869 000	4 051 000	16 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 774 426	2 446 186	4 295 548	586 000	2 445 000	
		-	194 453	206 853	111 000	89 000	45 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	3 000 000	3 000 000	2 000 000	-	
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 000	17 200	44 490	44 000	200	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	-	-	-	-	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 626 141	8 932 355	10 593 832	6 024 000	4 140 200	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	1 774 426	5 446 186	7 295 548	2 586 000	2 445 000	
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	-	-	6 200	6 000	-	10222 FCTVA	-	260 000	260 000	251 000	-	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	1 094 218	1 127 618	1 128 000	-	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	-	100 000	100 000	180 000	-	
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	-	-	-	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	965 412	965 412	965 000	-	
		-	-	-	-	-	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	-	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 626 141	10 026 573	11 727 649	7 158 000	4 140 200	Total capitaux	-	1 325 412	1 325 412	1 396 000	-	
	040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	157 803	157 803	107 000	-	TOTAL RECETTES REELLES	1 774 426	6 771 598	8 620 959	3 982 000	2 445 000	
041 OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	91 846	291 846	91 000	-	040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	1 431 709	1 431 709	1 539 000	-		
Total dépenses d'ordre	-	249 648	449 648	198 000	-	041 OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	91 846	291 846	91 000	-		
002 RESULTAT REPORTE	-	-	-	-	-	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	702 583	702 583	-	-		
TOTAL GENERAL	1 626 141	10 276 221	12 177 298	7 356 000	4 140 200	Total recettes d'ordre	-	2 226 138	2 426 138	1 630 000	-		
						002. RESULTAT REPORTE	-	1 130 200	1 130 200	-	-		
						TOTAL GENERAL	1 774 426	10 127 936	12 177 298	5 612 000	2 445 000		

La section d'investissement réalisait un excédent de 1,1 M€ en 2021. Avec plus de 6 M€ de travaux effectués en 2022 (groupes scolaires, voie de Felgueiras,...), la section d'investissement 2022 présente un déficit estimé à 614 k€. Avec un solde négatif des Reports à hauteur de 1,7 M€, le besoin de couverture est estimé à 2,33 M€.

Il est à noter que le Budget Primitif 2022 prévoyait 3 M€ d'emprunt et que la levée s'est effectuée à hauteur de 2 M€. Dans un contexte incertain la ville a préféré reporter ce million complémentaire et se donner le temps d'inscrire son recours à l'emprunt dans une perspective pluriannuelle.

La section d'investissement varie d'une année sur l'autre et la constatation d'un déficit n'est pas inquiétante.

Le budget 2023 devra prendre en compte les résultat 2022 et rétablir ses équilibres.



2.2 Réalisations 2022

Groupe scolaire Ferdinand Buisson

Réalisations 2022 : 995 000 euros

Programme : 1 150 000 euros



Groupe scolaire Adrien Bonnel

Réalisations 2022 : 358 000 euros

Programme : 7 500 000 euros





2.2 Réalisations 2022

Voie de Felgueiras

Réalisations 2022 : 1 742 000 euros

Programme : 2 450 000 euros



L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre du renouvellement urbain du quartier de Les Terriers.

Réalisations 2022 : 375 000 euros

Programme : 9 500 000 euros

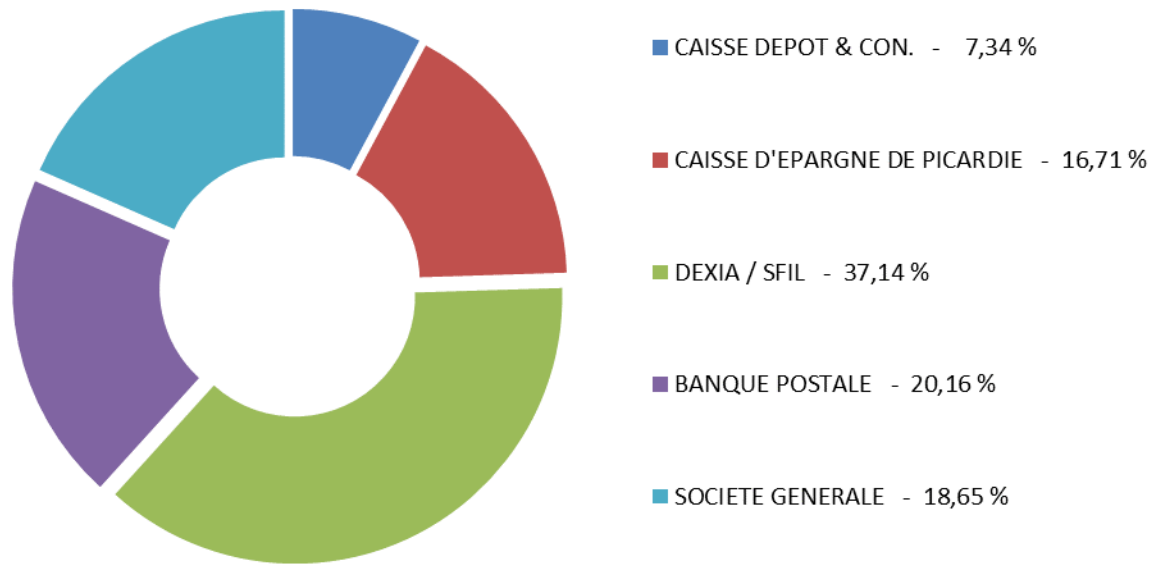
Travaux de voirie

Réalisations 2022 : 1 055 000 euros



2.3 Etat de la dette au 31/12

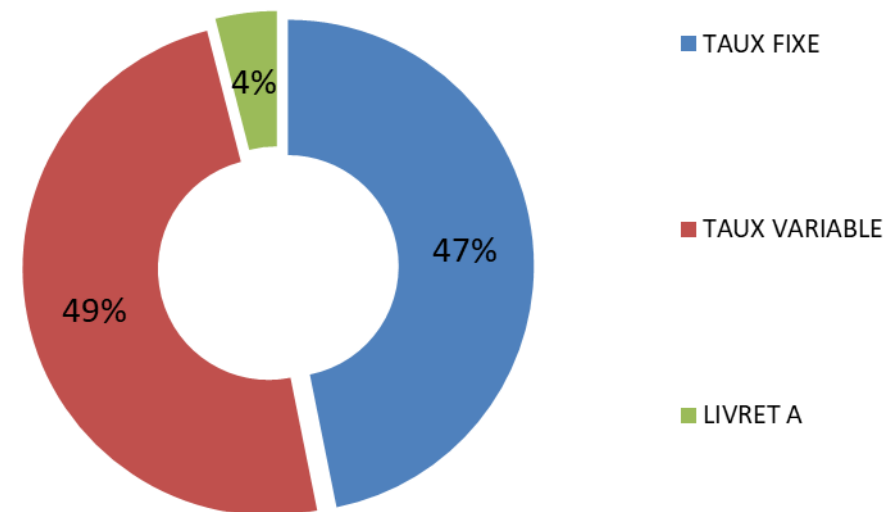
% de l'encours dans chacune des banques



Le Capital Restant Dû au 31/12/2022 s'élève à 9 892 837 €.

Le taux moyen de la dette est de 1,41%.

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux



La ville ne détient pas d'emprunt toxique.
L'intégralité de sa dette est classifiée A1,
la plus sûre.



Rétrospective : Conclusion

La solidité financière de la ville lui a permis de conserver une épargne conséquente et lui laisse la maîtrise de son avenir.

Malgré, un contexte d'augmentation importante des coûts (inflation, point d'indice des fonctionnaires, taux d'intérêts et énergie) la progression des charges de fonctionnement a été contenue (+2,2% par rapport aux dépenses réelles 2021).

Cependant, l'année écoulée a aussi vu un accroissement persistant du coût des matières premières et une augmentation imprévisible du coût du programme d'investissement.

La ville a fait le choix de continuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants, tout particulièrement en ce qui concerne les conditions d'accueil de ses enfants dans les groupes scolaires Buisson et Bonnel.

Le déficit d'investissement constaté (614 k€) provient aussi de la levée d'emprunt qui s'est faite à hauteur de deux millions d'euros sur les trois millions prévus au budget. Le niveau de trésorerie disponible a permis de ne pas se précipiter au second semestre sur le marché financier.

Néanmoins, les efforts financiers consentis en 2022 vont devoir être pris en compte alors que les perspectives restent incertaines.

3. Prospective



3.1 Données principales

❖ Energies

- Electricité : + 30%, soit + 50 k€

La hausse est contenue du fait de l'amortisseur électricité mais surtout grâce au plan de sobriété énergétique mis en place par la ville.

- Gaz : + 100%, soit presque 320 k€ de coût supplémentaire

❖ Charges de personnel : + 3,4%, voir focus au point 3.2

❖ Charges financières : + 140%, l'impact de la hausse des taux d'intérêts est extraordinaire

❖ Concours financiers :

- Subventions aux associations : + 16 000 €, soit + 4%

L'augmentation s'explique par la nouvelle politique de versement des subventions aux petites associations. La subvention annuelle sera versée en une seule fois, sans solde en N+1.

- Subvention au CCAS : + 153 500 €. Ce montant tient compte du coût du personnel administratif de la ville mis à disposition et qui donne lieu à une recette équivalente pour 109 000 €. L'aide de la ville au CCAS progressera donc réellement de 44 500 € en 2023.



3.1 Données principales

❖ Fiscalité :

Le taux de fiscalité communale n'augmentera pas.

La base fiscale progresse sur la base des 7,1% inscrit en loi de finances décidée par le Gouvernement et par le Parlement.

❖ Tarification :

Les tarifs de la restauration scolaire restent inchangés afin de préserver le pouvoir d'achat de nos administrés..

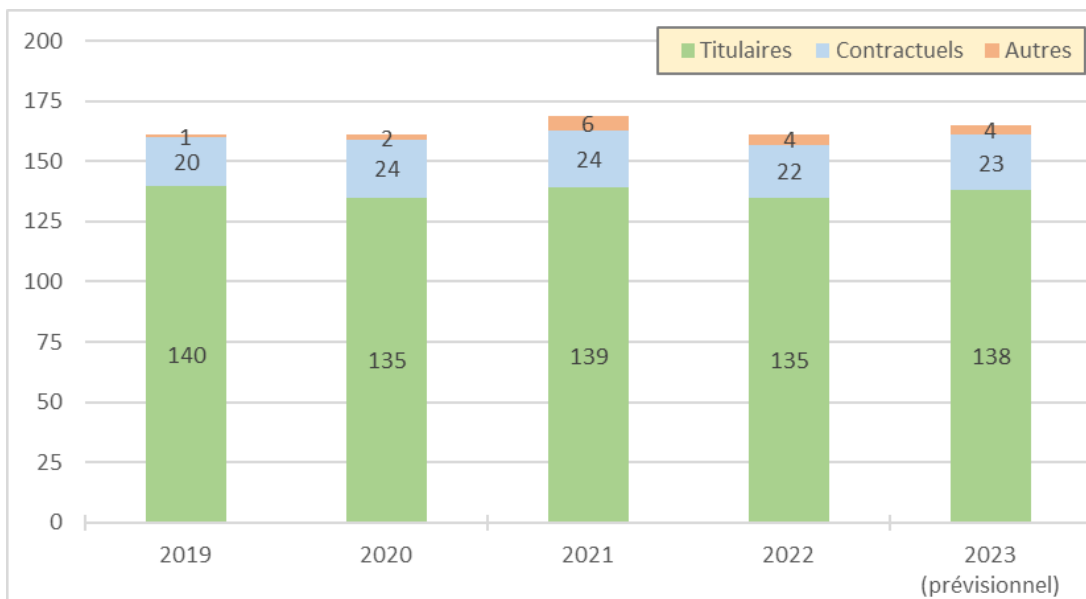
Les autres tarifs seront réévalués compte tenu de l'inflation.

❖ Relations financières avec la CCPOH :

L'Attribution de Compensation 2023 versée par la CCPOH est fixée à 1 042 184 €.

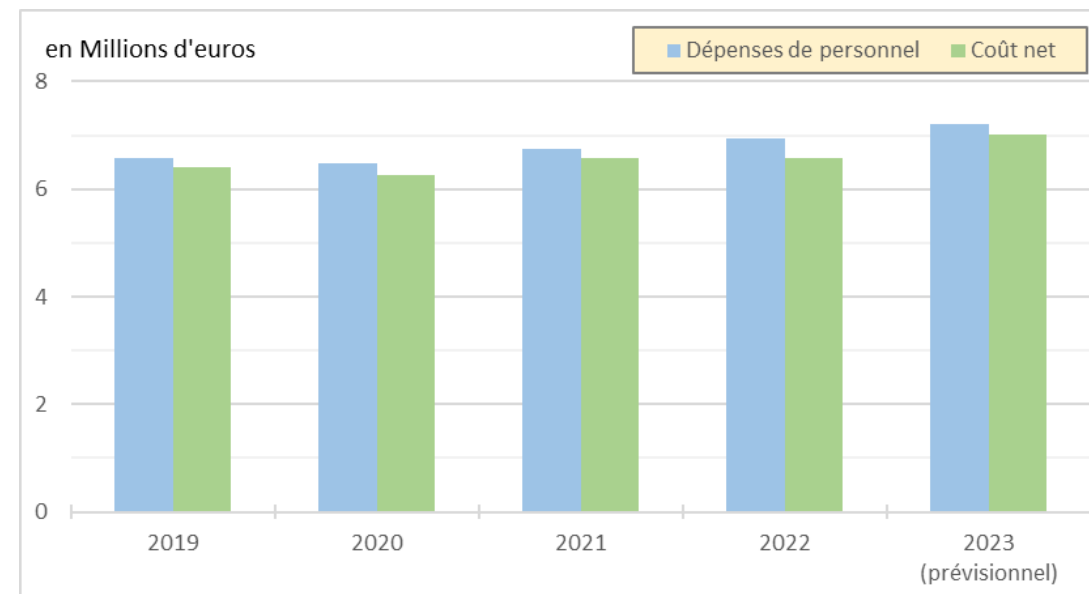
3.2 Données sur le personnel

❖ Structure des effectifs :



Le budget 2023 prévoit le recrutement de quatre nouveaux agents : un policier municipal, un éducatif sportif, un agent d'entretien des équipements sportif et une chargée de communication.

❖ Masse salariale :



L'augmentation de la masse salariale provient de l'évolution du nombre d'agents de la collectivité, de la valeur du point d'indice* et du glissement vieillissement technicité (GVT).

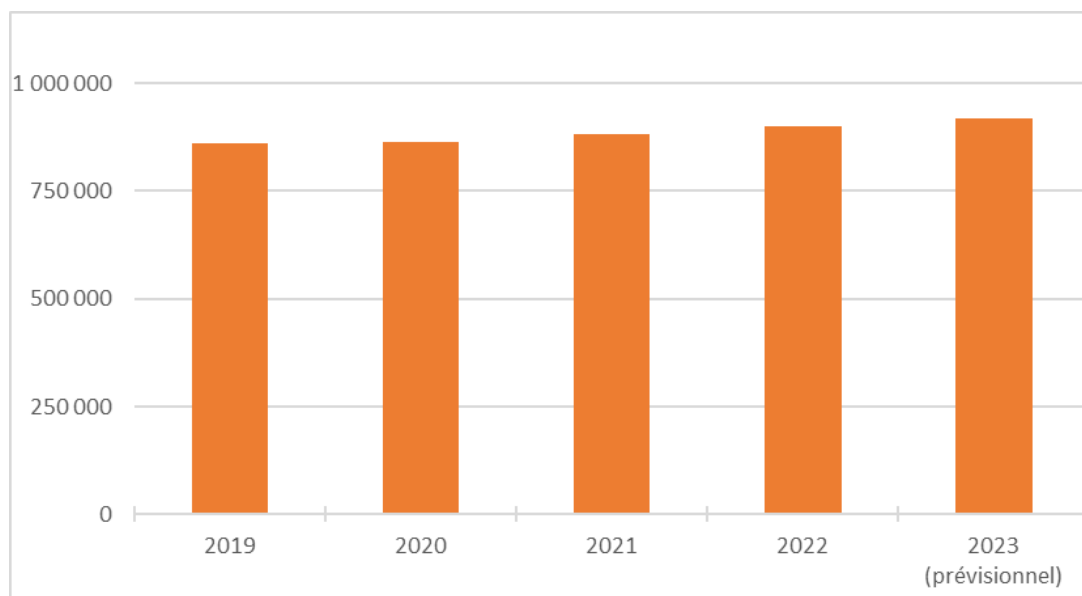
Elle devrait progresser de 250 k€, soit une évolution de 3,4%.

*: L'augmentation du point d'indice intervenue en cours d'année représente plus de 120 k€ en année pleine.



3.2 Données sur le personnel

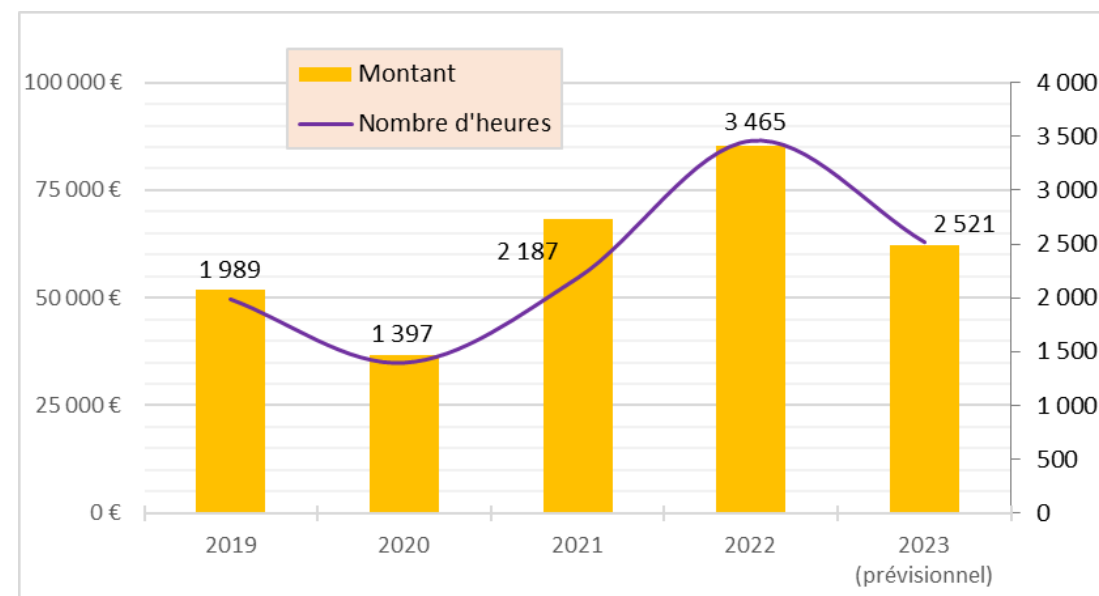
❖ Régime indemnitaire :



La régime indemnitaire progressera globalement de 2% en 2023.

Individuellement, la ville poursuit son rééquilibrage des primes et indemnités.

❖ Heures supplémentaires :



Les heures supplémentaires diminueront en 2023.

L'année 2022 a connu un pic avec la tenue de plusieurs élections.

3.3 Budget Primitif 2023 (estimation)

Budget Primitif 2023 estimé – Section de Fonctionnement

		Dépenses		Recettes				
		BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023			
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 525 348	3 110 000	013	ATTENUATION DES CHARGES	180 000	200 000
	012	CHARGES DE PERSONNEL	6 968 367	7 205 000	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	491 000	670 000
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	73	IMPOTS ET TAXES	7 189 580	7 530 000
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 232 084	1 410 000	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 567 292	4 730 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		10 725 798	11 725 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 600	195 000
	66	CHARGES FINANCIERES	114 107	275 000	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		12 644 472	13 325 000
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 500	22 000	76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 577	11 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES		10 877 982	12 033 000	TOTAL DES RECETTES REELLES		12 654 472	13 340 000
	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 431 709	1 467 000	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 803	160 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	702 583	-	Total recettes d'ordre		157 803	160 000	
Total dépenses d'ordre		2 134 292	1 467 000	002.	RESULTAT REPORTE	200 000	-	
002	RESULTAT REPORTE	-	-	TOTAL GENERAL		13 012 275	13 500 000	
TOTAL GENERAL		13 012 275	13 500 000	TOTAL GENERAL		13 012 275	13 500 000	

De l'envolée des prix, de la hausse des taux d'intérêts à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les charges de fonctionnement progressent largement (+ 9,1%, sur dépenses réelles).

La hausse des bases fiscales n'en compense pas suffisamment l'impact.

La conséquence majeure est l'absence de virement à la section de fonctionnement pour financer nos projets (700 k€ en 2022). Cette réduction drastique de l'autofinancement est la caractéristique principale des budgets 2023 des collectivités territoriales qui portent 70% des investissements publics.

Dans un contexte incertain, la ville souhaite conserver son dynamisme tout en faisant preuve de prudence.

3.3 Budget Primitif 2023 (estimation)

Budget Primitif 2023 estimé – Section d'Investissement

Dépenses		BP 2022	B.P. 2023	Dont Reports	Dont Crédits nouveaux	Recettes		BP 2022	B.P. 2023	Dont Reports	Dont Crédits nouveaux
INVESTISSEMENT	204	4 190 162	6 738 000	3 060 000	3 678 000	16	SUBVENTIONS GROUPES SCOLAIRES	1 914 464	4 870 000	1 200 000	3 670 000
		6 150 681	5 571 000	991 000	4 580 000		AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 306 148	2 925 000	1 245 000	1 680 000
		194 453	109 000	89 000	20 000	45	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
	45	23 200	-	-	-		OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 558 496	12 418 000	4 140 000	8 278 000		TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	7 220 612	10 795 000	2 445 000
	10226	-	3 000	1 000	2 000	10222	FCTVA	260 000	800 000	-	800 000
	16	1 094 218	1 257 000	-	1 257 000	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000	100 000	-	100 000
	26	-	-	-	-	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	965 412	1 013 000	-	1 013 000
						024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	275 000	-	275 000
							Total capitaux	1 325 412	2 188 000	-	2 188 000
		11 652 714	13 678 000	4 141 000	9 537 000		TOTAL RECETTES REELLES	8 546 024	12 983 000	2 445 000	10 538 000
	040	157 803	160 000	-	160 000	040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 431 709	1 467 000	-	1 467 000
	041	91 846	-	-	-	041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	91 846	-	-	-
						021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	702 583	-	-	-
		249 648	160 000	-	160 000		Total recettes d'ordre	2 226 138	1 467 000	-	1 467 000
	002		612 000		612 000	002.	RESULTAT REPORTE	1 130 200	-	-	-
		11 902 362	14 450 000	4 141 000	10 309 000		TOTAL GENERAL	11 902 362	14 450 000	2 445 000	12 005 000

Avec plus de 12 M€ de dépenses d'équipement, la ville continue d'investir pour ses habitants.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ferdinand Buisson s'achèvent et ceux du groupe scolaire Adrien Bonnel montent en puissance en 2023.

Avec un autofinancement moindre la ville va optimiser sa gestion de trésorerie pour limiter au strict nécessaire le recours à l'emprunt tout en continuant à maximiser les subventions pour ses projets.

La ville maintient un cap dynamique pour améliorer le cadre de vie des Maxipontains.



3.4 Prospective d'investissement

PPI : Programmation Pluriannuelle d'Investissement

	2022	2023	2024	2025	2026
Groupe scolaire Buisson / Drains	911 000	159 400	-	1 500 000	720 000
Groupe scolaire Bonnel / Dolto	354 200	5 188 000	1 793 000	-	-
Route de Felgueiras	1 742 000	230 000	-	-	-
Renouvellement urbain	233 600	283 000	546 000	4 445 000	4 235 000
Requalification centre-ville	-	770 000	-	-	-
Piscine	24 800	60 800	-	50 000	500 000
Investissement courant :					
Bâtiment	614 500	700 000	700 000	700 000	700 000
Voirie	1 271 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Sport et Culture	119 600	1 000 000	200 000	150 000	150 000
Equipements mobilier matériel	289 600	300 000	300 000	300 000	300 000
Subvention d'équipement	111 000	110 000	20 000	20 000	20 000
Véhicules	201 600	65 000	100 000	65 000	100 000
Divers	115 600	50 000	50 000	50 000	50 000
Acquisitions foncières	58 400	120 000	815 000	270 000	270 000
TOTAL PROGRAMMES	6 046 900	9 636 200	5 124 000	8 150 000	7 645 000

FCTVA	250 723	964 112	1 530 460	637 952	1 289 354
Subventions perçues liées au PPI	512 500	6 584 000	4 579 044	4 324 000	2 951 000
Autres recettes d'investissement	255 100	505 000	180 000	180 000	180 000
Emprunts prospectifs	2 000 000	2 500 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000

La programmation 2023/2026 s'articule autour deux grands chantiers : les réhabilitations et extensions des groupes scolaires et le renouvellement urbain.

A l'intérieur de ces masses financières s'ajoutent les investissements courants nécessaires à l'entretien du patrimoine municipal.

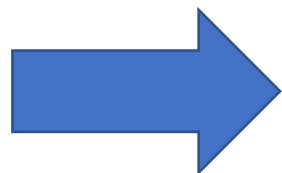
Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », plusieurs études vont permettre d'affiner la stratégie d'investissement des années à venir.

Sur la période 2023/2026, la trajectoire doit être maintenue avec un volume annuel d'investissement stable.



3.5 Le dispositif « Petites Villes de Demain »

Ce dispositif signé avec l'Etat structure les projets municipaux en cours et à venir pour créer un véritable projet de territoire qui se décline sous quatre axes :



Renforcer les fonctions de centralité et moderniser les équipements publics tout en s'engageant dans la transition écologique pour une ville accueillante et dynamique



Redynamiser les activités économiques et commerciales du centre-ville



Développer une offre d'habitat attractive

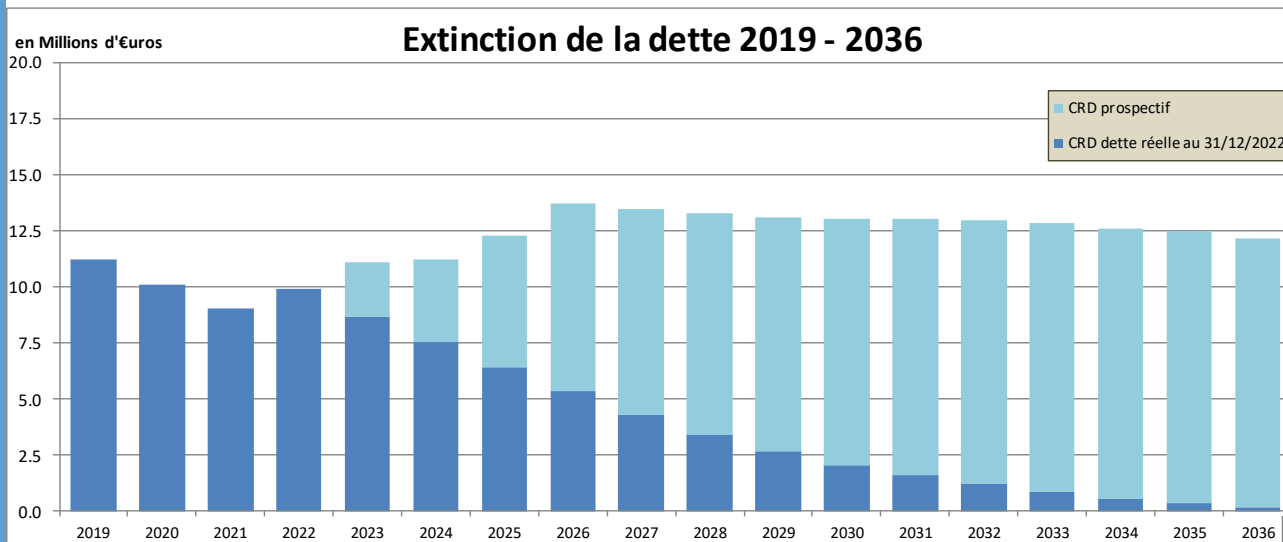


Utiliser le patrimoine matériel et immatériel comme levier d'attractivité touristique et vecteur de l'identité locale

Petites Villes de Demain regroupe, coordonne et apporte de la cohérence à nos actions :

réhabilitation des groupes scolaires, requalification des espaces du centre-ville, audit énergétique, stratégie de végétalisation du cœur de ville, étude globale liée à l'attractivité du centre-ville, stratégie d'acquisition des locaux commerciaux, participation au Programme Local de l'Habitat (PLH), réalisation d'une étude de diagnostic des églises Sainte-Maxence et Saint Lucien, développement de l'offre d'hébergements touristiques, ...

3.6 Prospective de la dette



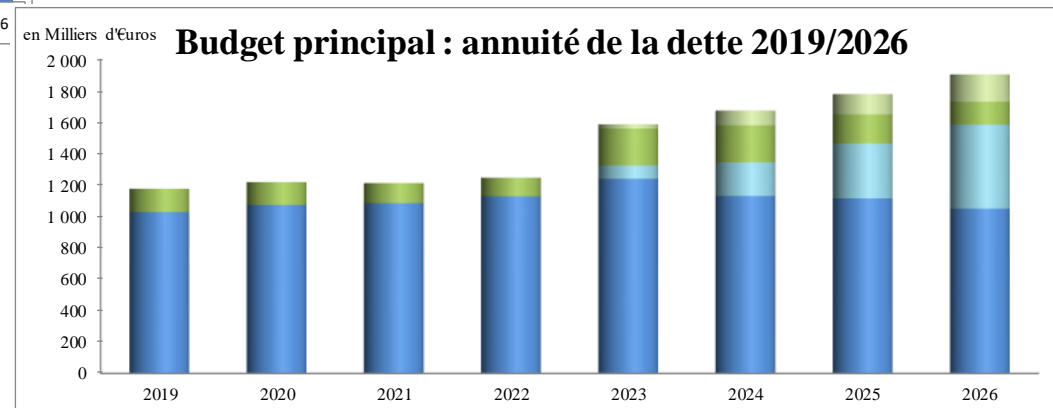
Les programmes majeurs déjà engagés que sont les réhabilitations des écoles et le renouvellement urbain du quartier de Les Terriers requièrent le recours à l'emprunt en complément des subventions de nos partenaires (Etat, Région et Département).

Le stock de dette va progresser.

Toutefois, la santé financière de la ville lui permet de faire face aux échéances d'emprunts malgré des taux en forte progression.

Compléter le financement par l'emprunt permet d'étaler la charge financière et donc d'agir.

La maîtrise la dette est primordiale et c'est ce cap qui conduira à la réalisation des investissements prévus.



		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remboursement du capital	au 31/12	1 027 401	1 073 342	1 083 613	1 127 551	1 240 000	1 130 000	1 115 000	1 050 000
	Dette prospective (1,5 M€/an)					85 000	215 000	350 000	535 000
Intérêts	au 31/12	148 233	145 180	129 078	119 068	235 000	235 000	185 000	145 000
	Dette prospective					27 000	95 000	130 000	175 000
Annuité		1 175 634	1 218 521	1 212 691	1 246 619	1 587 000	1 675 000	1 780 000	1 905 000



3.7 Prospective des épargnes

	Rétrospective				Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit des contributions directes	5 019 369	5 105 465	5 249 586	5 441 797	5 686 683	5 886 389	6 032 470	6 182 195
Fiscalité indirecte	2 061 995	2 046 184	2 176 079	1 772 850	1 706 464	1 706 790	1 754 123	1 754 463
Dotations	4 584 280	4 540 369	4 682 246	4 797 407	4 695 082	4 761 239	4 819 723	4 879 524
Autres recettes d'exploitation	1 344 353	904 761	1 111 705	1 221 375	1 261 540	1 270 967	1 280 526	1 290 219
A : Total des recettes réelles de fonctionnement	13 009 997	12 596 779	13 219 616	13 233 429	13 349 769	13 625 386	13 886 841	14 106 400
Charges à caractère général (chap 011)	2 658 961	2 513 702	2 722 216	2 513 200	2 940 000	2 834 620	2 773 336	2 841 986
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 578 073	6 484 718	6 735 676	6 940 480	7 150 300	7 221 803	7 294 021	7 366 961
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 315 007	1 177 063	1 127 418	1 269 974	1 416 355	1 370 615	1 378 115	1 385 691
Intérêts de la dette (art 66111)	148 233	145 180	129 078	114 371	163 216	248 228	285 576	353 340
Autres dépenses de fonctionnement	12 517	22 859	38 739	147 897	42 898	34 340	31 184	34 119
B : Total des dépenses réelles de gestion	10 712 791	10 343 522	10 753 127	10 985 922	11 712 769	11 709 605	11 762 232	11 982 097
Intérêts de la dette	148 233	145 180	129 078	119 068	163 216	248 228	285 576	353 340
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 861 024	10 488 702	10 882 206	11 104 990	11 875 985	11 957 834	12 047 808	12 335 438
C : Epargne de gestion (= A - B)	2 297 206	2 253 257	2 466 489	2 247 507	1 637 000	1 915 780	2 124 609	2 124 303
D : Intérêts de la dette	148 233	145 180	129 078	119 068	261 599	325 518	313 431	319 930
E : Epargne brute (= C - D)	2 148 973	2 108 077	2 337 411	2 128 439	1 375 401	1 590 262	1 811 178	1 804 373
Emprunts	1 900 000	0	0	2 000 000	2 500 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000
Encours de la dette au 31/12	11 177 342	10 104 001	9 020 388	9 892 837	11 071 001	11 225 145	12 258 394	13 177 646
F : Remboursement capital de la dette	1 027 401	1 073 342	1 083 613	1 127 551	1 321 836	1 345 856	1 466 751	1 580 748
Epargne nette (= E - F)	1 121 572	1 034 736	1 253 798	1 000 888	53 565	244 406	344 427	223 625
Programme Pluriannuel d'Investissement	4 896 065	3 491 717	2 388 583	6 046 700	9 636 200	5 124 000	8 150 000	7 645 000
Capacité de désendettement = Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute	5.2	4.8	3.9	4.6	8.0	7.1	6.8	7.3

La prospective 2023/2026 montre une très probable dégradation de l'épargne en 2023.

L'épargne de gestion remonte autour des 2 M€ dès 2024.

La montée en charge du renouvellement urbain en 2025 contribue au maintien d'un niveau important d'investissement.

Le recours à l'emprunt est contenu et l'épargne nette reste positive.

Avec une capacité de désendettement largement inférieure à 10 ans, la ville reste en deçà du seuil de vigilance.



Prospectives : Conclusion

Le budget 2023 peut se décliner en deux objectifs : prudence et ambition.

Des nombreuses incertitudes découlent une prévision de dépenses de fonctionnement en très nette progression. La ville anticipe donc dès à présent une forte dégradation de son épargne.

Dans le même temps, les conséquences d'une année 2022 difficile doivent être rééquilibrées.

La ville a du faire raisonnablement le choix de reporter certains de ses projets mais elle conserve sa capacité à améliorer le quotidien de ses habitants.

Doté d'une prévision de dépenses d'investissement de près de dix millions d'euros (dont plus de la moitié pour le groupe scolaire Bonnel), le budget 2023 demeure résolument volontaire.

Comme en 2022, la ville lèvera les sommes strictement nécessaires au financement de ses projets.

La priorité est et restera de maintenir la bonne santé financière de la commune.

Le budget 2023 n'est pas celui de l'immobilisme face à l'incertitude mais celui de la confiance dans son avenir.

4. Budgets annexes



5.1 Budget annexe Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL DÉPENSES	227 277	215 277	-	220 104
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	12 611	12 611		11 000
012 CHARGES DE PERSONNEL				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
66 CHARGES FINANCIÈRES	16 021	15 327		21 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 312	1 312		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	4 072	4 072		-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 889			1 104
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	183 373	181 956		187 000
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-			
DÉPENSES DE L'EXERCICE	227 277	215 277	-	220 104
002 Déficit antérieur reporté	-			-

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL RECETTES	227 277	189 139	-	220 104
013 ATTÉNUATION DE CHARGES				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	196 035	189 139		215 000
73 IMPÔTS ET TAXES				
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
RECETTES DE L'EXERCICE	196 035	189 139	-	215 000
002. Excédent antérieur reporté	31 242			5 104

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL DÉPENSES	376 167	301 029	7 173	289 441
Dépenses d'équipement				
20 Immobilisations incorporelles	6 000			6 000
21 Immobilisations corporelles	157 626	146 915	7 173	143 441
23 Immobilisations en cours	46 035			-
Dépenses financières				
16 Emprunts et dettes assimilées	119 772	112 702		115 000
Opérations d'ordre				
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 734	41 412	-	25 000
DÉPENSES DE L'EXERCICE	376 167	301 029	7 173	289 441
Déficits d'investissement reportés				-

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL RECETTES	376 167	261 109	18 740	277 874
Recettes d'équipement				
13 Subventions d'équipement	18 740		18 740	-
16 Emprunts et dettes assimilées				
Recettes financières				
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				
27 Autres immobilisations financières	37 740	37 740		25 000
Opérations d'ordre				
021 Virement de la section d'exploitation	9 889	-	-	1 104
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	183 373	181 956	-	187 000
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 734	41 412	-	25 000
RECETTES DE L'EXERCICE	296 476	261 109	18 740	238 104
Excédents d'investissement reportés	79 692			39 771



5.1 Budget annexe Assainissement

Le budget annexe de l'assainissement ne parvient pas à maintenir un niveau suffisant d'excédent d'exploitation.

L'année 2022 a vu un résultat d'exploitation négatif de plus de 26 k€.

L'excédent d'exploitation a donc diminué en passant de 31 242 à 5 104 euros.

Ce budget va devenir déficitaire sans modification de l'un des ses deux ressources :

- Redevance communale
- Taxe de raccordement à l'égout

La recette de la taxe est variable (entre 20 k€ et 40 k€ sur les dernières années) car liée aux constructions nouvelles.

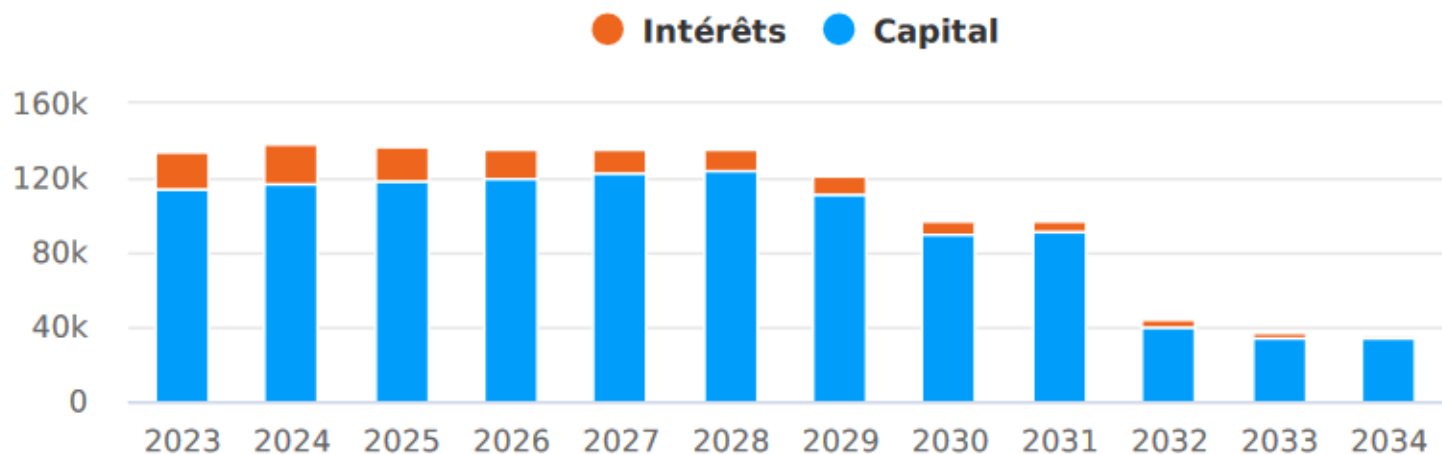
La seule solution pérenne est donc d'augmenter le montant de la redevance.

Celle-ci passera de 0,29 € / m³ à 0,35 € / m³ , ce qui représente environ 7 euros par an pour un usager.

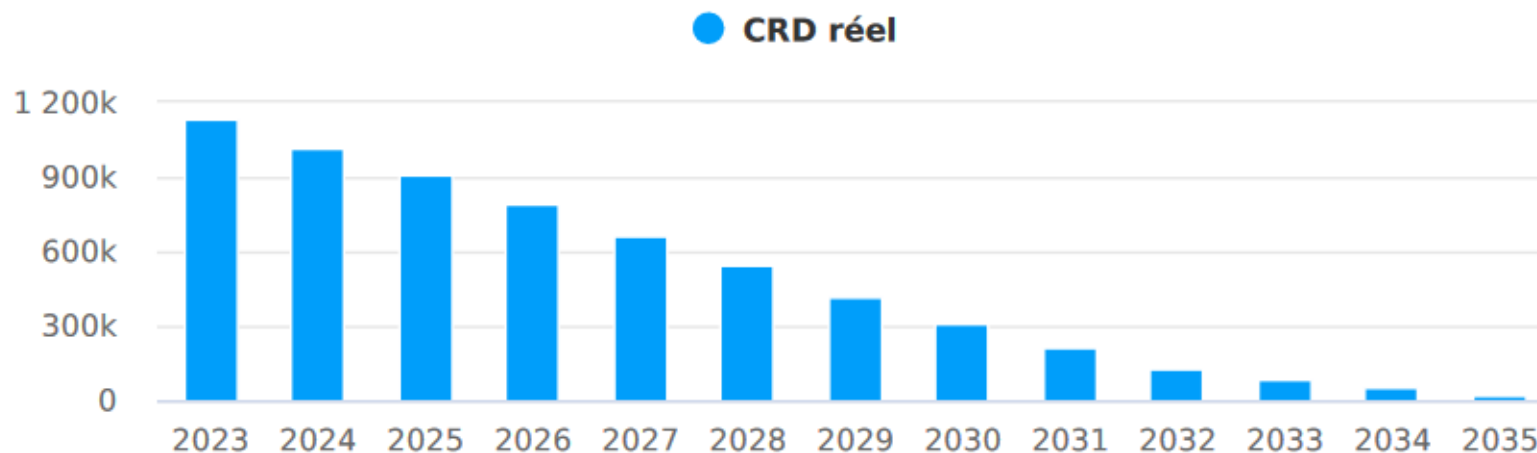
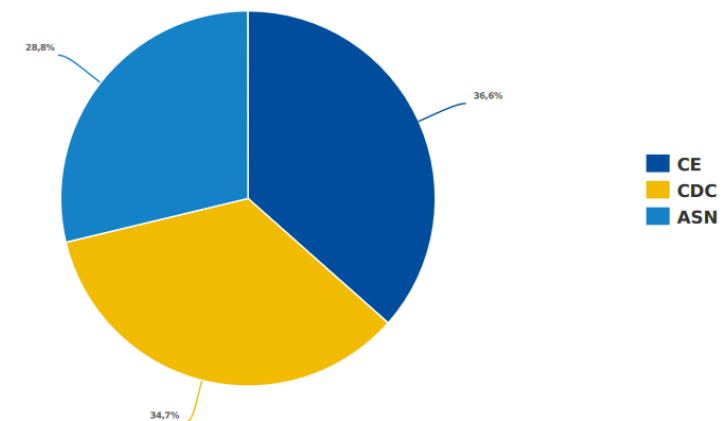
La redevance communale n'avait pas été réévaluée depuis 2010.



5.1.1 Gestion de la dette - Assainissement



Répartition du CRD par banque en date de visualisation



L'intégralité de la dette est classée A1, la plus sûre.

Un tiers est financé à taux zéro par l'agence de l'eau.

5.2 Budget annexe Eau potable

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL DÉPENSES	93 544	70 274	-	102 393
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	20 000	12 782		20 000
012 CHARGES DE PERSONNEL				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
66 CHARGES FINANCIÈRES				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 052			21 093
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	57 492	57 492		61 300
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
DÉPENSES DE L'EXERCICE	93 544	70 274	-	102 393
002 Déficit antérieur reporté	-			-

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL RECETTES	93 544	75 123	-	102 393
013 ATTÉNUATION DE CHARGES				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	70 000	75 123		74 000
73 IMPÔTS ET TAXES				
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
RECETTES DE L'EXERCICE	70 000	75 123	-	74 000
002. Excédent antérieur reporté	23 544			28 393

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL DÉPENSES	499 880	129 381	262 923	276 757
Dépenses d'équipement				
20 Immobilisations incorporelles	20 000	8 166	6 090	20 000
21 Immobilisations corporelles	406 263	115 758	256 833	147 247
23 Immobilisations en cours	66 000			-
Dépenses financières				
16 Emprunts et dettes assimilées	4 507	4 507		4 510
Opérations d'ordre				
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 111	951	-	105 000
DÉPENSES DE L'EXERCICE	499 880	129 381	262 923	276 757
Déficits d'investissement reportés	-	-	-	-

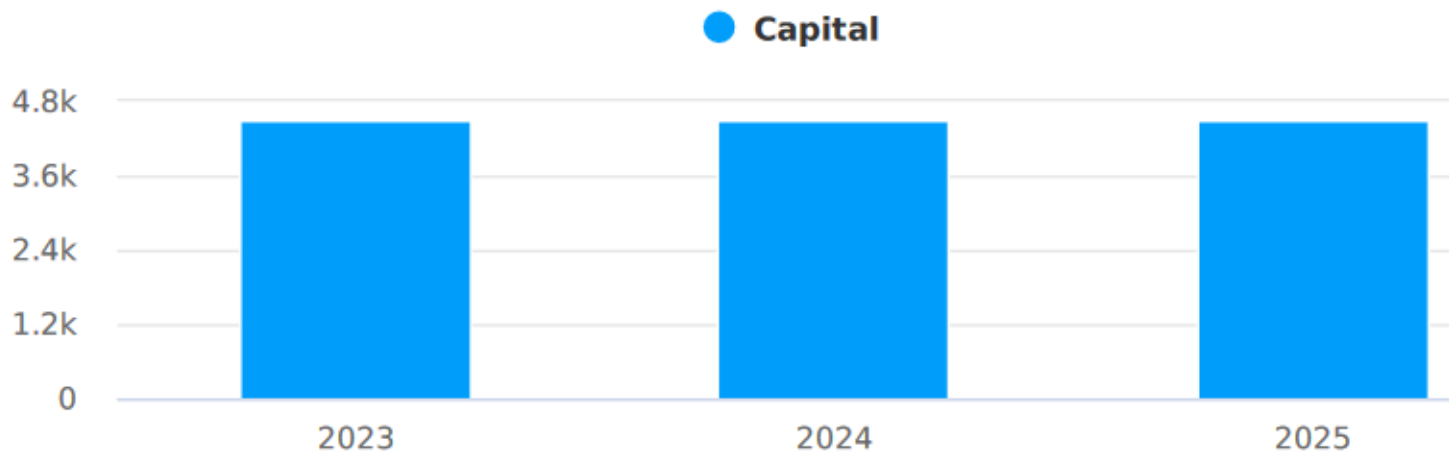
	B.P. 2022	C.A. 2022	R.A.R.	B.P. 2023
TOTAL RECETTES	499 880	59 393	6 065	533 616
Recettes d'équipement				
13 Subventions d'équipement	6 065		6 065	
16 Emprunts et dettes assimilées				
Recettes financières				
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				
27 Autres immobilisations financières	951	951		
Opérations d'ordre				
021 Virement de la section d'exploitation	16 052	-	-	21 093
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	57 492	57 492	-	61 300
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 111	951	-	105 000
RECETTES DE L'EXERCICE	83 670	59 393	6 065	187 393
Excédents d'investissement reportés	416 211	-	-	346 223

La section de fonctionnement maintient son résultat positif autour des 20 000 euros.

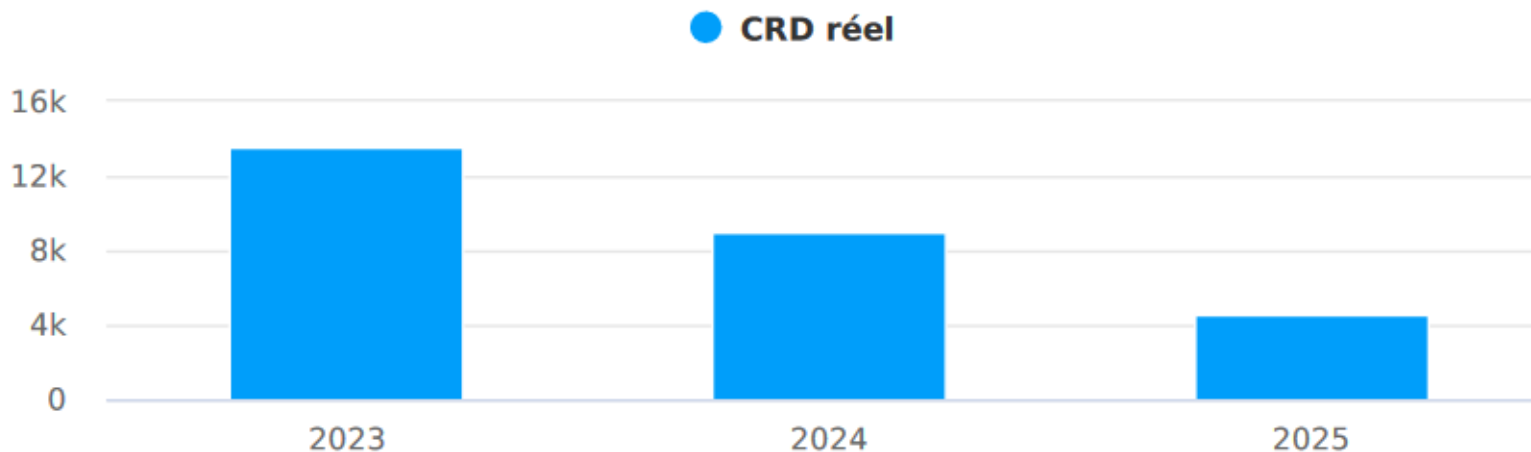
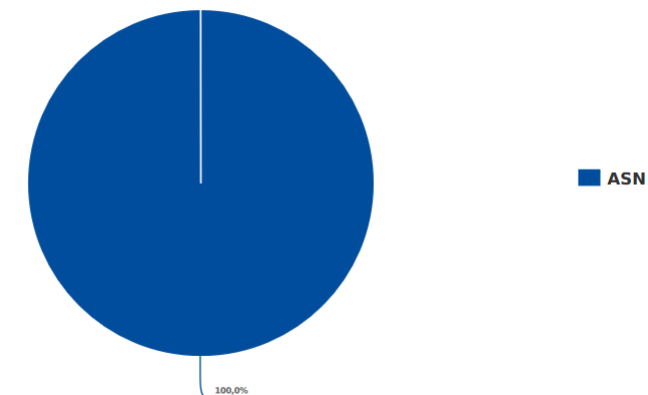
La ville réalise en moyenne 100 000 euros de travaux par an pour l'amélioration de son réseau.



5.2.1 Gestion de la dette – Eau potable



Répartition du CRD par banque en date de visualisation



L'intégralité de la dette est classée A1, la plus sûre.

La totalité de la dette est réalisée auprès de l'agence de l'eau.

FIN